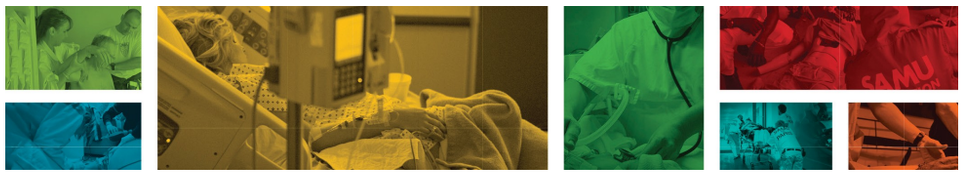
TranSFaire
Organisme de Développement des compétences
9 rue Jean Daudin - 75015 Paris
Tél : 01 53 69 08 80 - Mail : info@transfaire.org



L'essentiel de la réglementation sur le temps de travail médical pour les manageurs médicaux

Réf : MAN019
Durée : 7h
Dates et tarifs disponibles sur le site de l'association

Objectifs

› Connaître les principes de la gestion du temps de travail médical
› Appréhender ce qui relève du droit, ce qui relève de l'établissement
› Découvrir les règles concernant les indemnités
› Échanger sur la décision annuelle et les maquettes organisationnelles

Public*

› Chefs de pôles, chefs de services, collaborateurs du chef de pôle, AMA

Programme

La réglementation de la gestion du temps médical à l'hôpital
› L'organisation en demi-journées et en temps médical continu
› La permanence sur place (garde) et le régime d'astreinte
› Le temps de travail additionnel
› Le tableau de service
› Le temps de travail des médecins urgentistes
› Temps de travail des médecins et QVT

Le décompte et la rémunération du temps médical à l'hôpital
› Le décompte du temps de travail : TTA, astreinte, activité programmée en première partie de soirée
› Les différentes primes applicables : indemnités de sujétions, indemnisation des astreintes et temps de travail additionnel

La contractualisation du temps médical à l'hôpital
› Les contrats de temps de travail additionnel
› Le registre du temps travaillé
› La formalisation des modifications des tableaux de service

La réalisation des maquettes organisationnelles, le rôle de la COPS et la rédaction du guide de gestion du temps

Méthodes pédagogiques

› Apports cognitifs
› Mises en situation
› Cas pratiques

Modalités d'évaluation

› Evaluation des connaissances
› Evaluation des acquis en continu : étude de cas, mises en situation pratique, étude de jurisprudences
› Questionnaire de satisfaction individuel à chaud
› A distance : impact de la formation sur l'évaluation des pratiques

Intervenants

› Juriste spécialisé en temps de travail médical, en fonction ou ayant exercé en établissement public de santé

Délais d'inscription

Les inscriptions peuvent être enregistrées jusqu'à 48h avant la session. Cependant nous vous conseillons de nous les adresser au plus tard un mois avant le début du stage ; délai à partir duquel nous confirmons les formations

Accessibilité

Transfaire prend en compte l'intégration des personnes en situation de handicap.
Contactez-nous afin d'étudier les différentes possibilités d'adaptation mises à disposition

** Si non renseigné pas de prérequis*

MAJ : 29/06/2026